

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des communes:

Depuis la dernière fois que je vous ai adressé la parole, la guerre dans laquelle nous sommes engagés a été continuée sans relâche avec vigueur et avec une fortune variée.

Le rôle de l'Empire a été amplement rempli sur mer par les exploits héroïques de la marine, et sur terre par la valeur éminente des grandes armées qui se sont enrôlées volontairement dans toutes les parties des domaines de Sa Majesté pour la défense commune de nos libertés.

Avec un esprit de loyauté superbe et de dévouement inlassable, l'Inde et les domaines d'outre-mer ont rivalisé les uns avec les autres en coopérant avec la mère patrie pour accomplir ce grand dessein.

L'appel aux armes a évoqué une réponse générale et marquante du Canada. Déjà 120,000 hommes ont traversé les mers; un nombre égal s'entraînent activement à l'heure qu'il est, pour se préparer à servir au delà des mers; et un appel étendant l'enrôlement autorisé à un demi-million d'hommes a été reçu avec grand enthousiasme.

Sur le front, nos vaillants soldats ont fait face à l'ennemi dans maints combats, et, grâce à leur courage éminent et à leur endurance héroïque, ont répandu un grand lustre sur leur pays et maintenu ses plus belles traditions de bravoure.

L'esprit de sacrifice et la loyauté déployés par tout le peuple du Canada sont dignes des mêmes louanges et aussi impressionnants, car il a consacré ses forces et sa vitalité à la défense commune de l'Empire.

L'existence du Parlement actuel doit prendre fin à l'automne de cette année; et, d'après la loi existante, une dissolution du Parlement et une élection seraient prochainement nécessaires. Mes conseillers, cependant, sont d'avis que l'on répondrait mieux au désir du peuple canadien et aux nécessités présentes de la guerre en évitant le trouble et la confusion, résultant d'une élection générale à un moment aussi critique.

On ne peut arriver à cette fin que par le moyen d'une législation du parlement du Royaume-Uni. Il vous sera présenté une résolution autorisant et demandant l'adoption d'une telle législation qui prolongerait la vie de ce Parlement d'une année.

Il vous sera présenté des mesures à l'effet de promouvoir la coopération du Canada à la défense de l'Empire et à la continuation de cette guerre engagée pour la liberté et une paix durable.

Nous sommes tenus de rendre grâce à la Providence qui a récompensé les labours de nos cultivateurs, durant l'année passée, en leur donnant la plus abondante récolte connue dans l'histoire du Canada.

Messieurs de la Chambre des communes:

Les comptes pour l'année passée et les estimations budgétaires pour la prochaine année fiscale, vous seront soumis sans délai, et l'on vous demandera de pourvoir aux nécessités financières pour la conduite efficace de la guerre.

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des communes:

Le grand courage, le splendide héroïsme et la détermination inébranlable qui ont marqué les efforts conjoints de toutes les parties des

domaines de Sa Majesté durant une année d'effort et de sacrifices sans précédent, justifient notre confiance suprême dans le triomphe de notre cause et l'affirmation durable des principes de liberté et de justice dans le monde. Je recommande à votre sérieuse considération les mesures qui vous seront soumises pour aider à la réalisation de ce grand dessein, et j'implore la Providence d'inspirer vos travaux.

Il a plu ensuite à Son Altesse royale le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des communes s'est également retirée.

PRESENTATION D'UN BILL.

L'honorable M. LOUGHEED: Je dépose devant le Sénat un bill (—) intitulé: Loi concernant les chemins de fer.

Le bill est lu une première fois.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à mardi prochain, le 18 janvier, à 3 h. p.m.

SENAT.

Séance du mardi, 18 janvier 1916.

Présidence de l'honorable M. P. LANDRY.

La séance s'ouvre à trois heures.

Prière et affaires courantes.

L'ADRESSE.

L'ordre du jour appelle:

La prise en considération du discours de Son Altesse Royale le Gouverneur général à l'ouverture de la sixième session du douzième parlement.

L'honorable M. SPROULE: J'apprécie, avec reconnaissance, l'honneur qui a été fait à la circonscription que j'ai si longtemps représentée dans l'autre Chambre, l'honneur qui a été fait à ma province et à moi-même grâce à l'invitation que j'ai reçue de proposer l'adresse en réponse au discours du Trône. Comme je suis un des plus jeunes membres de cette Chambre-ci, je suis certain que les honorables sénateurs seront indulgents à mon égard, si je ne réponds pas à leur attente dans l'accomplissement de mon devoir. En jetant un coup d'œil sur le discours que Son Altesse Royale a gracieusement fait aux deux chambres à l'ouverture de la session, il est facile de comprendre que seulement deux questions importantes doivent occuper notre attention, d'abord la prolongation de la durée du Parlement actuel, et ensuite les mesu-